**Compte rendu d’entretien annuel**

**Comité de Suivi Individuel (CSI)**

En application des arrêtés du 26 août 2022 et du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

***Conformément à l’article 13, le Comité de suivi individuel veille au bon déroulement du cursus du.de la doctorant-e. Il évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.***

*Pour les modalités pratiques, se reporter à l’annexe ci-après.*

**Doctorant.e**

Nom : Directeur-rice de thèse :

Nom d’usage : Co-directeur-rice(s) :

Prénom : Cotutelle : ☐ Oui ☐ Non

Numéro étudiant : Année de première inscription :

Courriel : Nombre d’années d’inscription :

Laboratoire (unité de recherche) de rattachement :

**Sujet de thèse :**

**Membres du Comité de suivi individuel :**

Civilité, Nom, Prénom, Qualité, Etablissement, Unité de recherche

*Pour la composition du Comité de suivi individuel, se reporter au document « Comment composer le CSI » de l’ED 624. Le CSI doit obligatoirement avoir été validé par l’Ecole Doctorale 624.*

**1.**

**2.**

**3. (le cas échéant)**

**Date et lieu de la réunion :**

*Les signataires et le.la doctorant-e attestent que la réunion a eu lieu en présentiel ou à distance (les simples appels téléphoniques sont exclus).*

**L’avancement de la thèse est-il conforme à la durée prévue dans la convention de formation (art. 12) ?**

☐ Oui

☐ Non (Justification si non conforme) :

**Bilan des conditions de la formation doctorale :** *rédiger quelques lignes (formations suivies, participation à la vie scientifique, participation à la vie de l’unité de recherche, etc.)*

**Conditions d’encadrement :** *rédiger quelques lignes (qualité des échanges, modalités, fréquence, etc.)*

**Eventuelles difficultés rencontrées :** *rédiger quelques lignes*

**Avis synthétique et recommandations** (5 à 10 lignes) : *le rapport doit permettre à l’ED d’apprécier l’avancement de la thèse durant l’année écoulée.*

**Avis sur le renouvellement de l’inscription** :

☐ Avis favorable

☐ Avis différé à la prochaine réunion du Comité de suivi qui se tiendra le :

*(Date à fixer avant la clôture des inscriptions administratives)*

☐ Avis défavorable motivé

***Le Comité de Suivi Individuel atteste qu’il a eu un échange verbal avec le.la doctorant.e en l’absence du.de la (co)directeur.trice de thèse****.*

**SIGNATURES**

des membres du comité de suivi individuel

des directeurs/trices et codirecteurs/trices de thèse

du.de la doctorant.e



À l’issue de la réunion, **un.e des membres du comité de suivi individuel** transmet le formulaire complété et signé (par tous), **au.à la (co)directeur-rice de thèse**, **à l’École Doctorale** et **au.à la doctorant-e** qui veillera à en conserver une copie **pour la joindre à son dossier de réinscription.**

**Annexe**

L’École Doctorale 624 préconise les modalités suivantes concernant les Comités de suivi individuels :

**En 1re année de doctorat :**

Le.la doctorant-e constitue son Comité de suivi individuel.

Le.la doctorant-e soumet aux membres de son Comité de suivi individuel :

* sa convention de formation
* son portfolio complété durant l’année écoulée
* un plan de thèse provisoire et un plan de travail
* ses travaux réalisés pendant l’année
* les difficultés de toutes sortes rencontrées dans l’année.

**En 2ème année :**

Le.la doctorant-e soumet aux membres de son Comité de suivi individuel :

* sa convention de formation
* son portfolio complété durant l’année écoulée
* ses travaux réalisés pendant l’année
* les avancées de sa recherche et un plan de travail
* les difficultés de toutes sortes rencontrées dans l’année.

**En 3ème année :**

Le.la doctorant-e soumet aux membres de son Comité de suivi individuel :

* sa convention de formation
* son portfolio complété durant l’année écoulée, avec un total de 90h de formation doctorale sur 3 ans.
* ses travaux réalisés pendant l’année
* les avancées de sa recherche et les modifications éventuelles du calendrier prévisionnel
* un bilan du travail réalisé (problématique, plan de thèse confirmé, état d’avancement de la rédaction avec présentation de chapitres rédigés)
* les difficultés de toutes sortes rencontrée dans l’année.

**En 4ème et 5ème années :**

Le.la doctorant-e soumet aux membres de son Comité de suivi individuel :

* sa convention de formation
* son portfolio complété durant l’année écoulée
* les avancées de sa recherche : problématique et plan de thèse définitifs, état d’avancement de la rédaction avec présentation de chapitres rédigés
* une évaluation du travail restant à faire, la date prévisionnelle de soutenance
* les difficultés de toutes sortes rencontrées dans l’année.

*N.B.* : En 5ème année, le Comité de suivi individuel, s’il est favorable à la réinscription **en 6ème et dernière année dérogatoire**, s’engage **sur la soutenabilité** de la thèse dans le délai indiqué.